

- 1. Analyse et diagnostic des politiques menées par les acteurs publics en matière d'accompagnement des personnes à la rue**
- 2. Nos recommandations à la Ville de Paris pour améliorer la prise en charge actuelle**
- 3. Nos recommandations pour améliorer la prise en charge actuelle au niveau national**

Chapitre 1 – Analyse et diagnostic des politiques menées par les acteurs publics en matière d'accompagnement des personnes à la rue

Le nombre de sans-abris est en augmentation constante d'une année sur l'autre, à Paris et dans le reste de la France, dont de nombreuses personnes sans-papiers et migrantes. À cela s'ajoute une crise de l'hébergement et du logement au sein de la capitale. Or, le droit au logement est la première étape de la reconstruction de soi et de l'intégration (« logement d'abord »). Par ailleurs, s'ajoute à cette situation le manque de travailleuses et travailleurs sociaux, en partie du fait que leurs conditions de travail sont de plus en plus compliquées.

Dans la rue, les sans-abris sont invisibles et le regard que la société porte sur elles et eux est souvent négatif. La gestion des sans-abris et les politiques sociales sont aujourd'hui des politiques de l'urgence et non de prévention pour résoudre cette problématique. Il faut passer d'une gestion de l'urgence à des solutions pérennes.

1. Constat général :

Nous souhaitons souligner quelques chiffres clés :

- 331.773 personnes sont sans domicile en France dont 50.000 à Paris (Fondation Abbé Pierre, 2022), dont :

- 3.600 personnes sans-abri à Paris : 3.492 décomptées lors de la Nuit de la solidarité en 2024 (dont 15% de femmes), 3.015 en 2023 (dont 14% de femmes et 23% exercent une activité professionnelle) ;
- 47.000 en hébergement sur fonds publics (hôtels, Centres d'Hébergement d'Urgence, Centre Hospitalier Spécialisé, Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, asiles, abris d'urgences, etc.).
- Paris concentre de plus le problème du fait de sa situation de capitale et de son attractivité (50.000 personnes sans domicile fixe sur un total de plus de 330.000 en France, soit un rapport de 1/6 alors que le rapport population est de 1/30).

Ces chiffres sont en constante augmentation, du fait d'une part du durcissement des politiques sociales, migratoires et du logement en France et d'autre part de la conjoncture économique, diplomatique et climatique mondiale.

- Entre 25 et 30% des personnes sans-abris nées en France (ou arrivés avant leur 18 ans) sont issues de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).
- Les publics évoluent avec une augmentation de personnes âgées sans abris, avec des besoins spécifiques.
- L'espérance de vie des personnes en rue est inférieure de 30 ans à la moyenne nationale (50 ans au lieu de 80 ans).
- Le 115 est complètement saturé et 2/3 des personnes sans abri n'appellent plus le 115.
- Il existe 126 points de distribution alimentaire pour 28.000 repas distribués par jour dans Paris par le tissu associatif et les services municipaux. Une bonne pratique existante combine l'aide alimentaire avec des activités de convivialité pour recréer un tissu social et un lien avec la société.

Les raisons de l'entrée dans la rue sont multiples et le plus souvent à travers des accidents de la vie : divorce, perte d'emploi, manque de réseau amical et familial, faibles patrimoines et/ou ressources, primo-arrivants sur le territoire. Ces vulnérabilités se retrouvent chez les enfants issus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et les personnes migrantes.

Il est difficile d'avoir des indicateurs de suivi et des données centralisées sur la situation des personnes en rue pour pouvoir piloter la politique de lutte contre le sans-abrisme ; le dernier rapport de l'INSEE date de 2012 et le prochain est prévu en 2025.

Concernant l'accueil, les places d'hébergements parisiennes sont saturées :

- Le nombre de logements sociaux est insuffisant ;
- Les hôtels sociaux sont surutilisés comme hébergements d'urgence et trop chers. Leurs moyens pourraient être ventilés sur des solutions plus pertinentes et moins onéreuses.
- Pour l'accueil et l'accompagnement, il y a seulement trois Permanence Sociale d'Accueil (PSA) à Paris, qui ne sont pas suffisantes. De plus, les personnes en grande précarité n'arrivent pas à accéder aux services proposés aux Permanences Sociales d'Accueil en comparaison des personnes plus insérées.
- Il existe huit maisons-relais à Paris actuellement et l'objectif de la Ville est d'en avoir un par arrondissement en 2026. Ce dispositif crée un environnement sécurisé pour sortir durablement les personnes de la rue car elles se sentent mieux considérées dans leur globalité, ce dispositif s'adapte à leurs besoins (accueil des animaux). Il aurait plus d'impacts sur les publics ciblés selon les travailleuses et travailleurs sociaux.

La question de la régularisation pour sortir les personnes de l'hébergement d'urgence est complexe à aborder. La majorité des dispositifs de suivi et d'accompagnement de la Ville de Paris (EPS, PSA) nécessite d'être en situation régulière.

Dans la pratique, pour les personnes en situation irrégulière et majeurs, les seuls dispositifs accessibles sont les Espaces Solidarité Insertion (ESI) et l'hébergement d'urgence ; elles sont ainsi en surreprésentation dans les hébergements d'urgence. Il existe moins de structures pour leur accueil spécifiquement, et moins de structures pour les personnes sans-domiciliation à Paris en général.

Certaines personnes régularisées ne font pas les demandes d'aides existantes du fait de la complexité administrative et juridique.

Il y a un manque de juristes pour accompagner les démarches administratives qui sont d'une extrême complexité.

L'État ne parvient pas à remplir totalement sa mission en matière d'hébergement d'urgence. La Ville doit s'y substituer pour trouver des solutions. Cela crée un conflit de responsabilité et un rapport de force entre l'État et la Ville de Paris. Ce sujet est trop souvent politisé.

À cela s'ajoute un problème de coordination entre les structures ESI, EPS et sites externes (bains douches, bagageries).

Il y a une invisibilisation croissante des sans-abris, un manque de respect et d'accueil à leur égard qui repose sur une perception négative de la société.

2. Crise du métier des travailleuses et travailleurs sociaux

Il y a 30.000 postes non pourvus de travailleuses et travailleurs sociaux au niveau national ; 10% de vacances spécifiquement à Paris (dont 20% à l'ASE).

Il existe un réel sentiment d'impuissance de la part des travailleuses et travailleurs sociaux qui se sentent démunis face à certaines situations de leur quotidien.

En général, ce métier est soumis à un manque d'attractivité. Les conditions de travail sont compliquées (insuffisance de moyens financiers, matériels et humains et difficultés de se loger à Paris), les évolutions du métier sont limitées et il est difficile de construire une carrière professionnelle.

A la difficulté de recruter s'ajoute la difficulté de se réorienter dans ce parcours et celle de stabiliser les travailleuses et travailleurs sociaux sur leur poste (en partie du fait de l'épuisement psychologique au travail).

Il est ainsi difficile de se reconvertir professionnellement pour devenir travailleuses ou travailleur social (en cas de démission d'un autre poste pour rejoindre ce métier, il n'y a pas de moyens de subsistance prévu lors de la formation) mais également difficile d'avoir accès à l'information par rapport au métier.

La complexité administrative du métier n'arrange pas la situation.

3. Accès au logement

Les chiffres à ce jour :

- 10.000 logements sociaux libérés par an à Paris contre 235.000 personnes en demande (parisiens ou non parisiens) ;
- 250.000 logements inoccupés dont 90.000 résidences secondaires et 130.000 logements vacants. Dans les logements vacants, 18.600 logements le sont durablement soit depuis plus de deux ans (APUR, 2020).
- Le taux de logements sociaux fixé par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement urbain) de 25% est bientôt atteint à Paris mais il y a une forte disparité entre arrondissements. Par contre, ce seuil n'est pas respecté dans de nombreuses autres communes d'Ile-de-France, tout comme les capacités de domiciliation ou d'hébergements d'urgence.
- Les pensions de familles et les résidences appartements sont incluses dans le taux SRU contrairement à tous les dispositifs d'hébergement sur fonds publics.

- Il existe très peu de dispositifs mis en place pour accueillir et héberger les personnes à la rue en situation de handicap (physique ou mental).

Le manque d'information sur l'accès au Droit Au Logement Opposable (DALO), « Louer solidaire », le dispositif parisien « Accompagner et Reloger les Publics Prioritaires » (ARPP), « Solibail », etc. ne favorise pas la réduction du problème.

Chaque personne concernée est confrontée à la complexité administrative pour les demandes d'accès au logement.

4. Aide Sociale à l'Enfance

Alors que la loi de 2022 imposait aux départements de proposer systématiquement la poursuite de l'accompagnement au-delà des 18 ans, la loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 (dite « loi immigration ») dans son article 44 exclut de cette obligation les jeunes sous OQTF. Pour les autres l'obligation reste inchangée.

Chaque département a sa politique, notamment sur le contrat « jeune majeur » et il n'y a pas ou peu de suivi post 18 ans et/ou 21 ans des personnes jeunes majeures.

Il est difficile de réaliser un diagnostic général au regard du manque de données, d'études et d'éléments chiffrés (pour Paris et à l'échelle nationale).

Cela correspond concrètement à :

- 6.800 mineurs suivis par l'ASE à Paris en 2022 dont 4.700 placés (familles d'accueil ou foyers) et le reste en milieu ouvert ;
- 1.700 jeunes majeures et majeurs suivis par l'ASE à Paris en 2022 (dans le cadre du contrat « jeune majeur »).
- À l'issue du contrat « jeune majeur », les jeunes sont confrontés à une difficulté d'insertion. Par exemple, l'accès aux Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) requiert 700 euros par mois pendant six mois, en plus d'être en situation régulière.

CHAPITRE 2 – Nos recommandations à la Ville de Paris pour améliorer la prise en charge actuelle

Nos recommandations sont proposées par thématique, qui aborde chacune un angle spécifique d'action.

1. Aide Sociale à l'Enfance

- Étendre les contrats « jeunes majeurs » jusqu'à 25 ans et au-delà en cas de poursuites des études supérieures ;
- Renforcer l'accompagnement et le suivi des parcours des jeunes majeurs de 18 à 25 ans dans le cadre des contrats « jeune majeur », dans le cadre d'un service dédié au sein de la Ville de Paris, afin d'éviter les ruptures de suivi : Mesurer les objectifs et résultats des contrats jeune majeur / ASE afin d'améliorer leurs sorties du dispositif et de favoriser leur intégration dans la vie active.
- Créer un service de « prospective » à l'ASE pour améliorer la prise en charge des jeunes en fonction des situations.

2. Travailleurs sociaux

- Financer les études des personnes voulant aller dans les métiers des travailleuses et travailleurs sociaux (prêt à taux zéro, allocations, bourses).
- Financer les reconversions ; faciliter la Validation des Acquis d'Expérience (VAE), les stages, faciliter les mises à disposition.
- Mettre en place une formation continue, pour une évolution continue avec spécialisations possibles ; valoriser la mobilité, y compris ascendante.
- Réaliser une campagne de recrutement avec communication (affichage, médias, interventions au collège/lycée).
- Réserver une partie des logements sociaux de la Ville aux travailleuses et travailleurs sociaux et/ou mettre en place une indemnité mensuelle pour faciliter l'accès au logement privé et intermédiaire.
- Revaloriser les primes des travailleuses et travailleurs sociaux, notamment sur le moyen et long terme, avec plus d'évolutions.
- Améliorer les outils et les conditions de travail ; moderniser les systèmes d'information (simplification administrative), afin d'éviter des ruptures de suivi (par exemple : mise en place d'un coffre-fort numérique).

- Valoriser et embaucher des postes « supports » administratifs pour décharger les travailleuses et travailleurs sociaux.

3. Sortie de rue, accueil et hébergement d'urgence

Concernant l'hébergement :

- Développer l'offre de pensions de familles, avec accompagnement et suivi, en remplacement des hôtels sociaux. L'objectif est d'aller au-delà d'une pension de famille par arrondissement. C'est une réussite donc il faut poursuivre l'effort.
- Développer des pensions de familles à des types de publics dédiés (en plus des pensions mixtes).
- En cas de fermeture d'un lieu d'hébergement intercalaire, il est demandé que la commission d'attribution des logements de la Ville de Paris examine en priorité les dossiers des résidentes et résidents afin d'éviter au maximum une précarisation. Ces dossiers sont à présenter par les travailleuses et travailleurs sociaux qui les suivent.
- Pour éviter « l'accueil par le trottoir », créer, en s'inspirant des dispositifs d'accueil des réfugiés ukrainiens et de la précédente expérience de la Bulle, un lieu unique des primo-arrivants.
- Favoriser la mixité des publics (personnes insérées et personnes accompagnées en voie d'insertion) dans les logements et lieux d'hébergements type pension de familles, maisons relais, collocation dans le parc social et privé, immeuble intergénérationnel - exemple Maison Lazare).
- Mettre en place des conventionnements et partenariats avec les acteurs, associations et autres gérants des lieux d'hébergements afin d'en adapter une partie aux personnes en situation de handicaps.
- Mettre en place par la Ville d'un système d'aide et de valorisation des logements particuliers à héberger les personnes en rue (comme le font certaines associations).

Concernant l'accueil et la sortie de rue :

- Créer une quatrième Permanence Sociale d'Accueil (PSA) à l'ouest et une cinquième au sud.
- La réforme des PSA a mis en place une nouvelle équipe mobile (hors les murs) de travailleuses et travailleurs sociaux et de secrétaire médico-sociales qui réalisent de l'aller-vers les personnes en grande précarité par le biais de permanences dans des lieux fréquentés par ces publics (dans les bains douches et les bagageries par exemple) ; nous préconisons que cette équipe

soit renforcée et que d'autres lieux soient couverts, comme par exemple les bagageries et les lieux de distributions alimentaires/culturels.

- Revoir le parcours usager des séniors et personnes handicapés en situation de rue en leur permettant de s'inscrire indifféremment en PSA ou en EPS.
- Élargir le périmètre d'accueil des EPS aux personnes âgées en rue, aux personnes handicapés en rue et aux séniors et aux personnes logés par des tiers.
- Créer un guichet d'accueil des primo-arrivants dans les Espaces de Solidarité et d'Insertion (ESI) pour mettre en place un suivi social et administratif individualisé avec un accompagnement pour la régularisation administrative.
- Développer dans les ESI, PSA, bains douches... l'accès aux soins de base aux personnes en grande précarité : médecins généralistes, ophtalmologue, dentiste.
- Expérimenter l'allocation d'une bourse temporaire aux personnes sans-abris dans le cadre d'un accompagnement de sortie de rue et de réinsertion.
- Renforcer et développer la mise à disposition de lieux culturels pour la distribution alimentaire en places assises : exemple de La Chorba à la Gaîté Lyrique qui organise également des ateliers culturels et des voyages avec accès aux expositions. Cela améliore la sociabilisation, la mise en lien et l'intégration des personnes en rue avec les autres publics.
- Traduire les documents administratifs en anglais.
- Face à la complexité et la longueur administrative des régularisations, développer l'accompagnement juridique des personnes éligibles à la régularisation afin de désengorger l'hébergement d'urgence (et identifier où cela serait opportun).
- En parallèle de la mise en place des cellules de veille sociale nouvellement créées par arrondissement, initier en mairie un temps d'échange mensuel ou trimestriel pour une mise en réseau des actrices et acteurs sociaux (et autres) de l'arrondissement afin de permettre une meilleure coordination de leurs actions.

4. Communication / Sensibilisation

- Mener des campagnes de communication et sensibilisation pour changer le regard des Parisiennes et Parisiens sur les personnes en situation de sans-abrisme et sur les différents dispositifs qui existent type « Louer solidaire ».

À titre d'exemples des possibilités : Fresque de la rue, établissement scolaires, partenariat avec des entreprises sur leur politique RSE, journaux de la Ville et des Mairies d'arrondissement, panneaux d'affichage associatif de la Ville, réseaux

sociaux, que la DICOM propose un plan d'action sur les différents dispositifs qui existent et qui seront présentés à l'Assemblée citoyenne.

- Utiliser différents canaux pour donner de la visibilité aux travaux de l'Assemblée citoyenne et au plaidoyer établi par ses membres.

5. Logement

- Adapter et renforcer, s'ils sont insuffisants, les processus d'attribution des logements sociaux aux personnes très précaires (pour une meilleure cotation) pour faciliter l'accès à ces logements (en dehors même des dispositifs ARPP et DALO).
- Renforcer la déclinaison locale du dispositif « Logement d'abord ».
- Communiquer davantage auprès des propriétaires sur le dispositif « Louez solidaire ». Penser à des incitations fiscales municipales pour les propriétaires et les agences immobilières pour promouvoir davantage « Louez solidaire ».
- Que la Ville de Paris se porte garante des jeunes personnes qui vont en Foyer de Jeunes Travailleurs.
- Continuer la politique actuelle de la Ville de promotion du logement social
 - Servitude de mixité fonctionnelle ;
 - Équilibrage au sein des arrondissements ;
 - Augmentation des emplacements réservés pour le logement social dans les nouvelles constructions.
- Proposer, en plus du logement social, davantage d'espaces intercalaires.

Deux propositions sont plus spécifiquement liées à la sous-occupation du logement social :

- Permettre et faciliter le changement d'appartement, adapté aux situations de vie (plus petites surfaces ou plus grandes, salle de bains adaptée...) aux personnes volontaires, en conservant un loyer à prix identique du mètre carré.
- Pour les appartements en sous-occupation (par exemple les personnes dont les enfants sont partis depuis longtemps) qui refuseraient la proposition précédente, proposer sur la base du volontariat un accompagnement pour un déménagement vers des surfaces plus petites mais adaptées, une collocation intergénérationnelle, ou d'autres formes de partage de l'espace dans leur appartement.

6. Prévention et sensibilisation

- Renforcer la lutte contre le non recours aux droits (lors d'une distribution alimentaire a été décompté 15% de personnes éligibles aux RSA qui ne l'avaient pas).
- Permettre dans les EPS ou PSA d'établir un premier contact avec les personnes déjà bénéficiaires du RSA mais n'ayant aucun suivi social de la Ville ; et initier et assurer le suivi dans le temps pour celles qui le souhaitent.
- Réaliser des « portes ouvertes » par arrondissement des différents lieux d'hébergements d'urgence pour les habitantes et habitants inscrits dans les instances de démocratie locale (Conseil de quartier, etc.).

CHAPITRE 3 – Nos recommandations pour améliorer la prise en charge actuelle au niveau national

Le sans-abrisme est un problème sociétal ; nous tenons tout d'abord à souligner qu'il relève de responsabilités collectives et étatiques.

Au cours de nos travaux nous avons constaté un lien très fort entre le problème du sans-abrisme et les différentes dimensions de la crise sociale en France :

- Dégradation des services publics ; de ceux de santé et notamment de la psychiatrie ;
- Crise du logement et inflation ;
- Crise de l'emploi ;
- Nécessité d'accueillir un grand nombre de personnes migrantes (et ça ne va pas diminuer).

La gestion de ces crises relève en partie de l'État. Nous parlons plus spécifiquement ci-dessous des actions directement liées au sans-abrisme.

Nous, Assemblée citoyenne de Paris, demandons à l'État de prendre ses responsabilités et répondre à ses obligations minimales, auxquelles les actrices et acteurs associatifs et la Ville de Paris pallient en partie.

- Assurer l'accès aux services publics pour les démarches (CPAM, France Travail, Préfecture) et compenser les fermetures de guichets.
- Faciliter la compréhension des démarches administratives et leur mise en place.
- Subventionner la Ville pour l'application de la loi sur le contrôle du RSA.
- Régulariser ou simplifier la régularisation des personnes sans-papiers, notamment :
 - Des personnes hébergées dans un hébergement d'urgence depuis des années et qui travaillent, pour faciliter leur accès au travail légal et leur insertion sociale ;
 - Enlever la sanction sur la non régularisation des jeunes migrantes et migrants nouvellement majeurs ayant commis un délit et/ou faisant l'objet d'une OQTF ;

La régularisation permettra de désengorger l'hébergement d'urgence et fluidifier le parcours d'accès au logement.

- Homogénéiser le contrat « jeune majeur » au niveau national avec la possibilité de le prolonger jusqu'à 25 ans.
- Attribuer prioritairement un logement en sortie de l'ASE.
- Faire appliquer de manière plus stricte la loi SRU sur les quotas de logements sociaux.
Veiller à ce que la réforme en cours n'impacte pas négativement la création de logement sociaux.
- Intégrer l'hébergement d'urgence dans la loi SRU en plus (et pas dans les 25%)
- Assister la mise à disposition d'hébergements d'urgence ou intercalaires en fluidifiant la réquisition/préemption de bâtiments vides.
- Développer les pensions de familles par opposition au recours aux hôtels, avec une attention particulière portée aux publics les plus vulnérables (personnes âgées et/ou en situation de handicap).
- Revaloriser les métiers du travail social, au-delà du salaire, en agissant sur les moyens mis à leur disposition, et concernant leur parcours professionnel : formation, évolution, seconde carrière, reconnaissance des diplômes universitaires.
- Envisager une campagne de recrutement de travailleuses et travailleurs sociaux.

- Augmenter le soutien financier aux associations, simplifier le système de subvention des associations qui font un travail essentiel (du ressort de l'État en théorie) et développer des modèles permettant la rencontre de publics divers (Exemple d'Art & Food par La Chorba et La Fondation de l'Armée du Salut).
- Réglementer les locations de multipropriétaires: obligation de louer une partie des biens sous bail solidaire.
- Encourager les dispositifs de locations solidaires.
- Renforcer le contrôle des locations saisonnières notamment en donnant plus de pouvoir aux communes.
- Organiser la sensibilisation au problème du sans-abrisme, par exemple au niveau de l'éducation nationale.